



# EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

## LIVRET CANDIDAT

EXAMEN PONCTUEL FACULTATIF DES  
BACCALAUREATS GENERAUX ET TECHNOLOGIQUES.

### EPREUVE : JUDO

Année 2012-2013

<p>DIRECTION des ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES BP 20673 98713 PAPEETE TAHITI Tél : (689)47.05.00 Mél : <a href="mailto:direction@des.pf">direction@des.pf</a></p>	<p>DIVISION des EXAMENS BP 20673 98713 PAPEETE TAHITI Tél : (689)47.05.00</p>	<p>VICE RECTORAT Rue Edouard Ahnne BP 20673 98713 PAPEETE TAHITI Tél : (689)47.84.00 Mél : <a href="mailto:accueil@ac-polynesie.pf">accueil@ac-polynesie.pf</a></p>
---	---	---

En référence aux BO n° 7 du 16 février 2012 et au BO spécial n° 5 du 19 Juillet 2012.  
Cette brochure présente, pour la Polynésie Française, les activités physiques et sportives retenues pour la session 2013 des Examens des Baccalauréats Généraux et Technologiques.

L'épreuve ponctuelle terminale :

« Elle s'adresse à tous les candidats ayant passé les épreuves de l'enseignement commun CCF comme en ponctuel. Les candidats inscrits à l'examen facultatif ponctuel choisissent une épreuve parmi :

- les trois épreuves proposées dans la liste nationale spécifique à l'enseignement facultatif ponctuel
- les deux épreuves éventuellement proposées dans la liste académique spécifique »

**LISTE NATIONALE :**

JUDO

TENNIS

NATATION DE DISTANCE

**LISTE ACADEMIQUE :**

DANSE

PIROGUE V1

**Ne peuvent pas s'inscrire à l'épreuve facultative :**

- Les candidats dispensés de l'épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive ;
- Les candidats à l'épreuve de complément d'éducation physique et sportive

**L'épreuve se compose de deux parties : une partie physique et un entretien.**

L'épreuve physique est notée sur 16 points, en référence au niveau 5 de compétences attendues fixé nationalement. Les exigences sont identiques à celles du contrôle en cours de formation.

Pour les épreuves retenues à l'échelon académique, la compétence et le référentiel de niveau 5 sont validés par la commission académique.

L'entretien noté sur 4 points doit permettre d'attester les connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et la réflexion du candidat sur sa pratique.

La note obtenue sur 20 points est transmise au président du jury pour attribution définitive et pour information à la commission académique. Un bilan de la session est établi à partir des rapports des responsables des centres d'examens.

**Il est rappelé que l'épreuve d'option facultative d'EPS est conseillée aux élèves ayant une pratique régulière importante et un niveau de pratique supérieur aux exigences de l'EPS obligatoire.**

## I - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

- Accueil des candidats (appel, vérification d'identité et signature sur liste des présences)
- Explications sur le déroulement de l'épreuve.
- Echauffement

### • Epreuve physique

3 randori d'une durée comprise entre deux et quatre minutes, le jury se réservant le droit d'arrêter le combat.

- Entretien oral

## II - CONDITIONS DE L'ÉPREUVE

**1ère Phase** : Le candidat se présente à la pesée, atteste de son grade par la présentation d'un document officiel. Le minimum requis est la ceinture marron. Tenue réglementaire exigée.

**2ème Phase** : La surface de combat est au minimum de 8m x 8m. Les combattants sont répartis, après pesée, par groupes morphologiques.

**3ème Phase** : Début de l'épreuve: Chaque combat est arbitré par un candidat selon le règlement fédéral en vigueur. Le temps de repos est géré par le jury en fonction des conditions de l'épreuve (8 à 12 minutes de repos).

## III - DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE PHYSIQUE

- Chaque candidat réalise 3 randori de 4 minutes
- Chaque candidat devra arbitrer au moins un combat
- Les combattants et l'arbitre appliquent le rituel défini.

La note de pratique physique est notée sur 20 points puis ramenée mathématiquement à 16.

- a) Préparation de l'attaque (saisie, posture, déplacement) et technique d'attaque et de défense
- b) Gestion des caractéristiques de l'adversaire
- c) Gain des combats
- d) Arbitrage

## III - MODALITÉS D'EVALUATION

- Chaque candidat est observé et évalué par 2 membres minimum du jury.
- L'arbitrage est assuré par les candidats selon le règlement fédéral en vigueur, sous couvert d'un membre du jury.

## IV - COMPÉTENCES ATTENDUES

- Le niveau 5 de compétence du référentiel judo (BO spécial n°5 du 19 juillet 2012 - cf fiche jointe).
- Pour gagner le combat, gérer ses ressources et s'adapter aux caractéristiques des adversaires pour conduire l'affrontement dans une situation de randori.

## V - L'ENTRETIEN ORAL

- Les candidats devront passer un entretien oral à l'issue de la prestation physique, d'une durée maximale de 15 min et évalué sur 4 points.
- Durant l'entretien le candidat analysera sa prestation physique en s'appuyant sur les aspects techniques, tactiques, réglementaires, culturels, ainsi que sur les principes relatifs à la préparation physique et mentale.

JUDO - OPTION FACULTATIVE PONCTUELLE AU BACCALAUREAT - SESSION 2013